



DEPARTEMENT DE LA DROME
COMMUNE DE
CHATUZANGE LE GOUBET

Publié sur le site internet le 26 septembre 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2024.76 Séance du 23 septembre 2024

Présidence de Monsieur Christian Gauthier
Maire de Chatuzange le Goubet

Le 23 septembre 2024 à 20h00, mesdames et messieurs les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le 17 septembre 2024 en séance publique par Monsieur le Maire, se sont réunis en salle du conseil en mairie, sous la présidence de Monsieur Christian Gauthier, Maire de Chatuzange le Goubet. La séance débute à 20h00.

Etaient présents : M. Christian GAUTHIER, M. Claude VOSSEY, Mme Élise CLÉMENT, M. Pascal BERRANGER, Mme Céline LOPEZ, M. Jean-Marc ANDRÉ, Mme Florence DEGOUGE, M. Christian RAMAT, M. Pierre MELESI, M. Jean-Michel SARZIER, M. Fabrice GAY, Mme Marina THON, M. Bertrand BECORPI, M. Eric SAULLE, Mme Natacha TRUCHET-COMTE, Mme Mélanie PALCOUX, M. Jérôme CAMACHO, M. Lilian CHEYNEL, Mme Audrey TRACOL, M. Christophe BEDOUAIN.

Ont donné pouvoir : M. Gilles GARNIER à M. Claude VOSSEY, Mme Laurence THON à M. Pascal BERRANGER, Mme Stevie BONNARD à Mme Élise CLÉMENT, Mme Béatrice AMANDE-SÉGUINEAU à M. Pierre MELESI, Mme Nathalie ZAMMIT à M. Christian GAUTHIER, Mme Stéphanie DESBAR à M. Lilian CHEYNEL, Mme Coralie DAMAISIN-JAMONET à M. Éric SAULLE.

Excusés : M. Roger-Pierre ROLLAND, Mme Caroline BILLION-REY.

Conseillers municipaux présents : 20

M. Éric SAULLE a été désigné secrétaire de séance.

Objet : Création d'une servitude de passage de canalisation avec rejet des eaux pluviales sur les parcelles cadastrées section AS n°730 et n°657 appartenant aux consorts BRINGUIER

Rapporteur : Pascal BERRANGER

Dans le cadre de la gestion des eaux pluviales de la future zone de loisirs située allée Joël Combet, il est nécessaire d'établir un acte de servitude de passage de canalisation avec rejet des eaux pluviales pour le passage d'une canalisation buse annelée Ø400 sur la parcelle cadastrée section AS n°730 appartenant à M. Cyrille BRINGUIER, Mme Bénédicte BRINGUIER et Mme Françoise BRINGUIER. Ces eaux seront rejetées sur la parcelle cadastrée section AS n°657 appartenant à M. Cyrille BRINGUIER.

Les frais de géomètre et d'acte authentique de vente seront à la charge de la commune.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le mail d'accord du 01/07/2024 envoyé par les consorts BRINGUIER,

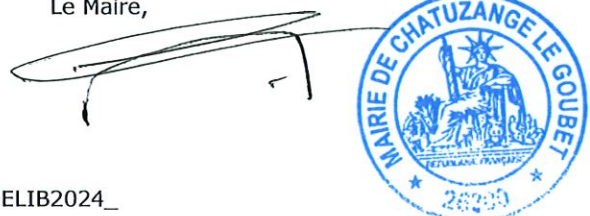
Entendu l'exposé de Monsieur le rapporteur,
Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- **DÉCIDE** d'établir un acte de servitude de passage de canalisation avec rejet des eaux pluviales pour le passage d'une canalisation buse annelée Ø400 sur les parcelles cadastrées section AS n°730 et n°657 appartenant à M. Cyrille BRINGUIER, Mme Bénédicte BRINGUIER et Mme Françoise BRINGUIER ;
- **PRÉCISE** que les frais de géomètre et d'acte seront à la charge de la commune ;
- **DÉSIGNE** Maître Jean-Yves BARNASSON, notaire à Romans-sur-Isère, afin de rédiger l'acte authentique de servitude ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte authentique de servitude et tout document afférent à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré,
Les jours, mois et an susdits.

Certifié exécutoire compte tenu de,
La transmission en Préfecture le :
La publication le :

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,



N° accusé de réception Préfecture : 026-212600886-20240923-DELIB2024_

Conseil Municipal du 23 septembre 2024



ANNEXE DÉLIBÉRATION N°

2024 - 076

Département de la Drôme
Commune de Chatuzange le Goubet
Parcelle cadastrée AS 730

Plan de servitude

Commune	CHATUZANGE LE GOUBET
Section	AS
Parcelle cadastrée	730
Parcelle cadastrée AS	730
Commence par	A. BRINGUIER
Commence par AS	730
Commence par AS	730
Commence par AS	730
Commence par AS	730
Commence par AS	730
Commence par AS	730
Commence par AS	730
Commence par AS	730
Commence par AS	730

Commentaires:
Application cadastrale indicative d'un projet de servitude.

Bureau d'Etudes "ACTIF"
Aménagement - Conception - Ingénierie - Métrique - As-built
Régulation - Conception et réalisation de bâtiments
Pascal BÉNISTANT
Gérant
Généraliste
pour l'établissement des documents d'urbanisme
28300 MARCHES Tél: 04 75 47 26 20 - Portable: 06 82 84 27 85

Chambre Départementale Nationale des Géomètres Topographes

